



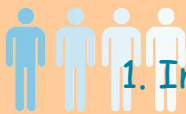
Entreprise sans tabac

Exemple d'application concrète dans une PME alsacienne de 91 salariés.

Regards du médecin du travail.

Christian BARTHET*, Médecin du travail de STSA, c.barthet@stsa.fr
 François-Xavier LEY*, Médecin du travail de STSA, fx.ley@stsa.fr
 Béatrice WEISTROFFER**, Documentaliste de STSA, b.weistroffer@stsa.fr

* Santé au Travail Sud Alsace – 60, rue de Sausheim – 68110 Illzach – Tél. 03 89 46 11 11 – Fax 03 89 66 37 90.
 ** Santé au Travail Sud Alsace – 12, allée Nathan Katz – 68100 Mulhouse – Tél. 03 89 36 30 15 – Fax 03 89 36 30 16



1. Initiation de l'action

Le chef d'entreprise soucieux :

- de préserver la santé des salariés fumeurs et non fumeurs,
- de protéger les installations du risque incendie (deux départs de feu ont été provoqués par des mégots de cigarette).



2. Objectif

Arrêt total de la consommation de tabac dans l'enceinte de l'établissement.

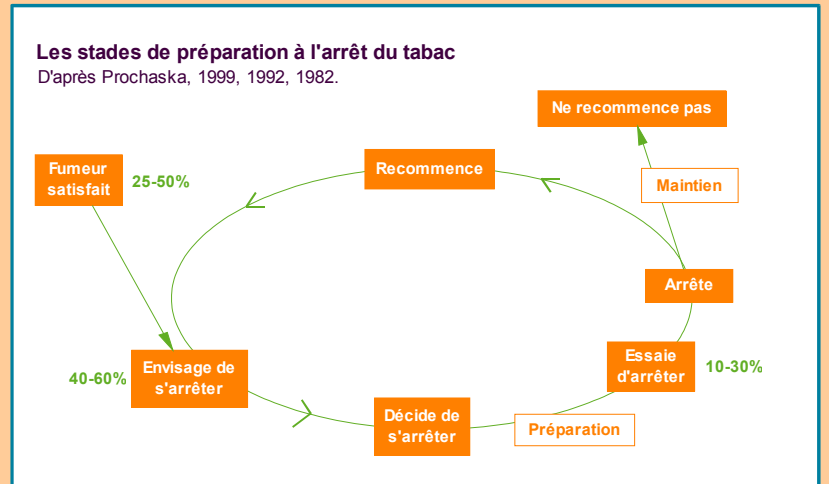
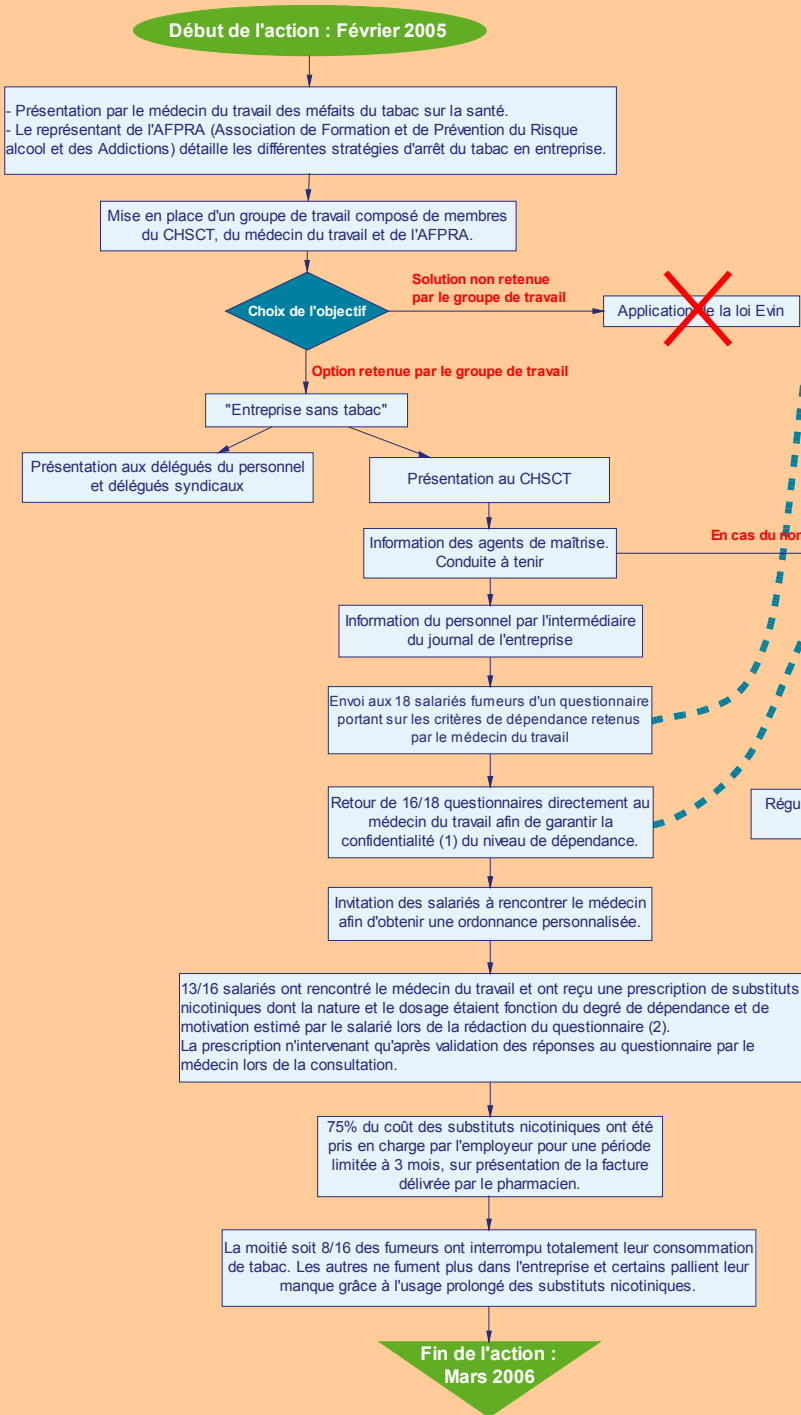


3. Acteurs

Direction, CHSCT, Délégués du personnel, Délégués syndicaux et Médecin du travail.



4. Déroulement de l'action



Tabac : on va vers la suppression.

Nous allons vers la suppression de la consommation de tabac sur l'ensemble du site. Disposition qui s'inscrit dans la politique Sécurité/Santé de l'usine et dans la continuité des mouvements européens et français contre le tabagisme.

Santé de l'ensemble du personnel : fumeurs et non fumeurs. Risque incendie : l'usine a déjà connu deux départs de feu occasionnés par des mégots.

Dans ce cadre, nous proposerons un accompagnement et une aide aux personnes souhaitant arrêter de fumer définitivement.

A ce jour, le sujet est à l'étude et progresse avec la participation du CHSCT, du Médecin du Travail et de l'AFPRA (organisme spécialisé dans la prévention des risques liés au tabac).

TEST DE DEPENDANCE A LA NICOTINE
 (d'après FAGERSTRÖM)

- 1) Quand fumez-vous votre première cigarette après votre réveil ?
 Dans les 5 premières minutes -----3
 Entre 6 et 30 minutes -----2
 Entre 30 et 60 minutes -----1
 Après 60 minutes -----0
- 2) Avez-vous du mal à ne pas fumer lorsque c'est interdit ? (cinéma, avion, salle d'attente, église, bibliothèque...)
 Oui -----1
 Non -----0
- 3) Quelle est la cigarette que vous détesteriez perdre le plus ?
 la première -----1
 une autre -----0
- 4) Combien de cigarettes fumez-vous par jour ?
 10 au moins -----0
 11 à 20 -----1
 21 à 30 -----2
 31 ou plus -----3
- 5) fumez-vous davantage les premières heures après le réveil que pendant le reste de la journée ?
 Oui -----1
 Non -----0
- 6) Fumeriez-vous si vous étiez malade ou alité la majeure partie du jour ?
 Oui -----1
 Non -----0

TOTAL : _____

Quel est votre degré de motivation ?

Évaluez, par une note de 0 à 10, votre intention actuelle d'arrêter de fumer (0 signifie "Je n'ai absolument pas envie d'arrêter de fumer" et 10 signifie "Je suis fermement décidé(e) à arrêter").

Absolument pas envie 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Fermement décidé(e) à arrêter

Exemples d'associations données par le Ministère de la Santé. Substitution nicotinique : exemples de dose initiale à proposer.

Fume	< 10 cig/j	10-19 cig/	20-30 cig/j	> 30 cig/j
Pas tous les jours	Rien ou forme orale	Rien ou forme orale	-	-
Pas le matin	Rien ou forme orale	Rien ou forme orale	Forme orale	-
< 60 min après le lever	Rien ou forme orale	Forme orale	Timbre forte dose (15 mg/16h - 21 mg/24h)	Timbre forte dose +/- forme orale
< 30 min après le lever	-	Timbre forte dose	Timbre forte dose +/- forme orale	Timbre forte dose + forme orale
< 5 min après le lever	-	Timbre forte dose +/- forme orale	Timbre forte dose + forme orale	Timbre forte dose + timbre moyenne dose +/- forme orale



5. Conclusions

Les ingrédients de la réussite d'une telle action :

- engagement de la direction,
- soutien de la maîtrise par la direction,
- information claire du personnel,
- rôle irremplaçable du médecin du travail pour l'initiation, la prescription personnalisée de substituts nicotiques et le suivi du salarié pendant le sevrage tabagique.

Observations du médecin :

(1) La confidentialité est assurée car seul le médecin du travail est destinataire des réponses des salariés.

(2) Lors de l'entretien, le médecin a constaté que le degré de dépendance et de motivation à l'arrêt était mal évalué par les réponses au questionnaire. Certains salariés ont regretté de ne pas avoir le choix de la date d'arrêt de la consommation.